



Saint-Quentin-En-Yvelines – 25 novembre 2016

Publication du montant des indemnités à verser à Philippe Germond à raison de la cessation de ses fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, le Conseil de surveillance du 23 novembre 2016, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a fixé le montant des éléments de rémunération et des indemnités, qui seront versées à Philippe Germond à raison de la cessation de ses fonctions et en a autorisé le versement. Compte tenu de la réalisation des conditions de performance constatée par le Conseil de Surveillance, le montant de l'indemnité de départ s'élève à un total de 1.100.000 euros, soit l'équivalent de 15,65 mois de rémunération fixe et variable calculée sur la base de la rémunération perçue au cours des 12 derniers mois qui ont précédé son départ effectif.

En application des recommandations issues du Code de gouvernance AFEP-MEDEF, les conditions financières du départ de Philippe Germond sont détaillées ci-après :

Informations listées à l'article 24.5.2 du Code AFEP-MEDEF	Montants à verser à Philippe Germond et actions acquises	Explications - Source
Rémunération fixe due au titre de 2016	550.000 euros	Calculée prorata temporis pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 30 novembre 2016 et correspondant à une rémunération fixe annuelle de 600.000 euros telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2016.
Versement d'une rémunération exceptionnelle	Non	
Actions de performance précédemment attribuée à Philippe Germond et non encore acquises	64.488 actions acquises le 25 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> ○ 128.976 actions de performance ont été attribuées le 25 juin 2015 au titre du plan AGA Top 13 (Tranche 1) <ul style="list-style-type: none"> ➢ 64.488 actions seront acquises le 25 juin 2017, les critères de performance liés aux résultats de l'exercice 2015 ayant été satisfaits et la condition de présence ayant été levée aux termes d'une décision du Conseil de Surveillance du 23 novembre 2016, comme le permettaient les stipulations du plan ➢ Philippe Germond perd ses droits au titre des 64 488 autres actions de performance attribuées le 25 juin 2015 au titre du plan AGA Top 13 (Tranche 2), suite à la cessation de ses fonctions. ○ Philippe Germond perd ses droits au titre des 193.469 actions de performance attribuées le 25 juin 2015 au titre du plan AGA Top 13 (Tranche 2) suite à la cessation de ses fonctions.
Indemnité de départ	1 100 000 euros	Montant déterminé par décision du Conseil de Surveillance du 23 novembre 2016 conformément au degré d'atteinte des conditions de performance conditionnant le montant de l'indemnité de départ tel que prévu aux termes de l'accord conclu entre la société Europcar Groupe et Philippe Germond en date du 8 septembre 2014.
Indemnité de non concurrence	210 725 euros	Le Conseil de Surveillance du 23 novembre 2016 a décidé de mettre en œuvre la clause de non-concurrence. Son montant a été déterminé conformément aux termes de l'accord conclu entre la société Europcar Groupe et Philippe Germond en date du 8 septembre 2014 et correspond à trois mois de



		rémunération fixe et variable, calculée sur la base de la rémunération perçue au cours des 12 derniers mois qui ont précédé son départ effectif.
Bénéfice d'une retraite supplémentaire	Non	

Modalités de calcul de la rémunération variable au titre de l'exercice 2016	<p>Lors de ses réunions en date des 22 juillet 2016 et 23 novembre 2016, le Conseil de surveillance a décidé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations en date des 4 mars 2016, 15 juin 2016 et 23 novembre 2016, que la rémunération variable serait, pour l'exercice 2016, déterminée en fonction des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Partie variable de base : La partie variable de base serait comprise entre 100% et 150% de la rémunération fixe en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs, tels que suit : <ul style="list-style-type: none"> • Critères quantitatifs : Les critères quantitatifs sont liés : <ul style="list-style-type: none"> - au Group EBITDA (représentant 40% de la rémunération fixe), - à la croissance de la Top Line (représentant 15% de la rémunération fixe), - au résultat net consolidé (15% de la rémunération fixe) et - à la transformation (représentant 30% de la rémunération fixe). • Critères qualitatifs : La partie variable est liée à l'atteinte de critères qualitatifs individuels pouvant représenter jusqu'à 30% de la rémunération fixe. (ii) Atteinte par le Groupe d'un taux de recommandation : En cas d'atteinte par le Groupe d'un taux de recommandation (<i>net promoter score</i>) au-delà de 10 points de l'objectif fixé, un coefficient multiplicateur de 1,15x serait appliqué au montant de la rémunération variable de base permettant d'atteindre au maximum 172,5% de la rémunération fixe. Ce coefficient multiplicateur varie en fonction du niveau d'atteinte du <i>net promoter score</i> et peut atteindre jusqu'à 0,85x (au plus bas) en cas de sous-performance de cet indicateur par le Groupe de 10 points par rapport à l'objectif.
--	---

A propos du Groupe Europcar

Le Groupe Europcar est une société cotée sur Euronext Paris (EUCAR). Europcar est le leader de la location de véhicules en Europe et l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité. Présent dans plus de 140 pays, Europcar offre à ses clients l'un des plus grands réseaux de location de véhicules soit en direct, soit grâce à ses franchisés et ses partenaires. Le groupe opère sous les marques Europcar® et InterRent®, la marque low cost du groupe. La satisfaction des clients est au cœur de la mission du groupe et de ses 6000 collaborateurs : cet engagement vient nourrir le développement permanent de nouveaux services. Le « Lab Europcar » a ainsi été créé pour appréhender au mieux les enjeux de la mobilité de demain par l'innovation et par des investissements stratégiques comme ceux réalisés pour Ubeeqo et E-Car Club.

**Retrouvez plus d'informations sur le site :
finance.europcar-group.com**

Contacts

Europcar / Relations Presse
Nathalie Pujol
+33 1 30 44 98 82
europcarpressoffice@europcar.com

Europcar / Relations Investisseurs
Olivier Germandt
+33 1 30 44 98 98
Investor.relations@europcar.com